Aix*Marseille université
Initiative d'excellence

**Arrêté n° UFR Sciences - Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé / 2020-2021 – N°7**

**LE PRESIDENT,**

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté du Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 17 mai 2018 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

**ARRETE :**

Article 1 : Le jury de la Licence professionnelle domaine **« Sciences et technologies »** mention « **Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé** », Parcours-type « **Management des industries de la cosmétique et de la chimie fine** » est composé comme suit pour l'année universitaire **2020-2021** :

**Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :**

Président(e) : Gérard BOYER
Suppléant(e) : Mireille ATTOLINI

Liste des membres : Gérard BOYER, Mireille ATTOLINI, Jean-Marc MATTALIA

**Professionnels des secteurs concernés (au moins un quart et au plus la moitié) :**

Liste des membres : Cédric BRIGANDO

Article 2 : La Doyenne de la Faculté des Sciences, Laurence MOURET et le Directeur Général des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 20/11/2020
La Doyenne

Faculté des Sciences

Laurence MOURET

Université d'Aix Marseille · AMU ·

Pour le Président et par délégation,
La Doyenne de La Faculté des Sciences